

Questionnaire Législatives 2022 - LDH Lille

Octave DELEPIERRE, candidat aux élections législatives, 4e circonscription du Nord.

Section 1. Maintien de l'ordre et justice

- Quel est votre positionnement sur la police de proximité à vocation préventive ?

Nous voulons une police nationale de proximité afin d'assurer un service public de la sécurité pour toutes et tous et partout. Nous voulons refonder les missions de la police nationale pour assurer le lien avec les populations, enfin nous voulons construire de nouveaux centres d'activités de police assurant notamment la présence de la police de proximité.

- Quelle est votre position en matière de déploiement de dispositifs de vidéosurveillance ? Sur l'autorisation des dispositifs de reconnaissance faciale ?

Nous l'interdirons dans le cadre d'activités de vidéosurveillance dans l'espace public ou privé par des autorités publiques comme privées. Elle ne pourrait être utilisée que dans des situations très ponctuelles de vérification d'identité (ex. passage des frontières), avec le consentement éclairé de l'utilisateur et toujours avec la possibilité de la refuser et de recourir à un autre mode de vérification.

Nous nous opposons par ailleurs à la surveillance biométrique en Europe. Il s'agit en effet d'une technologie qui viole par principe les droits fondamentaux des personnes pour un résultat dérisoire au mieux, dangereux la plupart du temps. Cette surveillance permet en effet de récolter massivement des données et d'identifier les personnes dans l'espace public. Des rapports sur l'utilisation de cette technologie montrent qu'elle contribue à cibler sans base légale des individus qui exercent leur droit de manifester sans contrevenir à aucune loi.

Nous interdirons par ailleurs tout usage des technologies de reconnaissance faciale dans les espaces et établissements publics ainsi que leur expérimentation et encadrer strictement leur usage dans le domaine privé.

- Êtes-vous favorable à ce que des dispositions réglementaires soient prises pour constituer, en lieu et place de l'Inspection Générale de la Police Nationale, une instance de contrôle des forces de l'ordre qui soit indépendante du Ministère de l'Intérieur ?

Nous souhaitons supprimer l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale (IGGN), et les remplacer par une autorité indépendante incluant des magistrats, des universitaires, des citoyens. Cette nouvelle autorité indépendante pourra être rattachée au Défenseur des droits.

- Êtes-vous disposé à soutenir des mesures permettant de remédier aux biais ethno-raciaux constatés dans l'action des forces de l'ordre (contrôles au faciès entre autres) ?

Oui, nous voulons lutter contre ces biais sur les contrôles de police. Nous reverrons les conditions des contrôles d'identité, afin d'éviter les pratiques discriminatoires de contrôles au

faciès : en limitant les cas de contrôle sur seule initiative des forces de l'ordre et en encadrant davantage leur contrôle par la mise en place de récépissés.

- Quelles mesures concrètes êtes-vous prêt à envisager afin d'améliorer la prise en charge par les forces de l'ordre des victimes de violences sexuelles et sexistes ?

Nous voulons lutter véritablement contre les violences sexuelles. Pour ce faire, nous investirons 1 milliard d'euros dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Sur le plan judiciaire, nous lancerons un grand plan de formation au repérage des violences sexistes et sexuelles de l'ensemble des professionnels susceptibles d'être en contact avec des femmes victimes de violences (santé, justice, gendarmerie, éducation, préfectures...) et nous mettrons en place des tribunaux ainsi que des brigades spécialisées dans les violences de genre.

Nous accorderons par ailleurs le bénéfice de l'aide juridictionnelle aux victimes de violences conjugales et sexuelles dès le dépôt de plainte afin qu'elles puissent bénéficier d'une assistance et d'un suivi juridique. Nous améliorerons les conditions du dépôt de plainte par la mise en place de lieux d'accueil dédiés pour les victimes de violences au sein des commissariats et par un élargissement des possibilités de dépôt de plainte dans les hôpitaux et les espaces médicaux. Concernant l'accueil des femmes victimes, nous triplerons les places d'hébergement spécialisées à l'accueil des femmes et nous augmenterons les financements aux associations de terrain.

- Pensez-vous nécessaire que soient redéfinies les méthodes de maintien de l'ordre lors de manifestations ? Entendez-vous interdire l'usage par les forces de l'ordre d'armes dangereuses et mutilantes telles que les LBD ?

Nous refonderons intégralement la doctrine de maintien de l'ordre afin de garantir l'exercice du droit constitutionnel de manifester, en appliquant les principes de non-violence, de désescalade, de légitimité, de nécessité, de proportionnalité et de précaution. Pour ce faire nous interdirons les armes mutilantes, les techniques d'immobilisation létales et la technique de la « nasse ». Nous établirons un nouveau code de déontologie de la police sur la base du code de déontologie de 1986.

- Quelle est votre position sur la Loi de sécurité globale du 25 mai 2021 ?

Nous procéderons à l'évaluation des résultats des lois en vigueur, notamment les lois sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme, abroger l'état d'urgence permanent, les lois séparatisme et sécurité globale qui portent atteinte à nos libertés individuelles.

- N'est-il pas nécessaire de dépénaliser certains délits (usage de stupéfiants, certains délits routiers ou relatifs aux étrangers) afin de permettre aux forces de police et à la justice de se concentrer sur d'autres crimes et délits ?

Nous dépenaliserons l'ensemble des infractions pour lesquelles une réponse pénale n'est pas nécessaire ou pour lesquelles une réponse autre est plus efficace (consommation de stupéfiants, pénalisation de la misère). Nous ferons des comités locaux de prévention de la délinquance des instances permettant de déterminer le seuil d'intervention pénale pour garantir que la réponse pénale soit centrée sur les faits qui le méritent.

- N'est-il pas nécessaire de consacrer davantage de moyens à la justice pour assurer la tenue des audiences tout en réduisant les délais de jugement ?

Nous augmenterons le budget annuel de la justice d'au moins un milliard en cinq ans pour arriver au niveau de nos voisins européens. Ce plan d'investissement permettra de recruter 3000 magistrats et magistrats et 8000 agents (agents de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire) ce qui permettra d'améliorer le traitement des dossiers et dans de meilleurs délais.

- Ne faudrait-il pas, comme en Italie ou au Portugal, rattacher au ministère de la Justice la police judiciaire afin d'éviter les ingérences du ministère de l'Intérieur dans les affaires judiciaires ?

Nous renforcerons l'indépendance de la justice, notamment du parquet, vis-à-vis de l'exécutif : interdire les remontées d'information individuelles sauf lorsqu'elles appellent à une intervention directe de l'exécutif en matière d'ordre public (le terrorisme, par exemple), aligner le statut des procureurs et leurs règles de nomination sur celui des magistrats du siège.

Nous garantirons l'autonomie de la police judiciaire à l'égard du pouvoir politique en rattachant la direction centrale de la police judiciaire à la Chancellerie. Nous mobiliserons prioritairement la réponse pénale sur les violences aux personnes, la criminalité organisée et la délinquance financière et apporterons des réponses éducatives, sociales ou médico-sociales précoces aux comportements qui en relèvent dans une logique de prévention.

Section 2. Éducation et enseignement supérieur

- Quelle est votre position concernant l'autonomie des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ?

Afin de retrouver le sens de sa mission, nous rétablirons en priorité le dialogue social pour réparer l'institution si malmenée ces cinq dernières années. Nous engagerons avec les enseignants, les parents, et les élèves, un processus de concertation pour reconstruire le système d'éducation que nous voulons. Nous souhaitons garantir le caractère unifié du service public de l'éducation nationale sur les contenus d'enseignement, les modalités de recrutement, les statuts des personnels ainsi que les moyens financiers.

Nous confierons l'élaboration des programmes à une autorité indépendante. Leur élaboration et leur conception s'inscrira dans le temps long, nécessaire à la sédimentation des connaissances

et à leur adaptation pédagogique et être confiée à un collège d'experts indépendants du pouvoir en place.

Nous transformerons le conseil supérieur des programmes en une Haute Autorité préservée des logiques de pouvoir, garantissant la pluralité et l'indépendance de ses membres. Nous réécrivons une charte des programmes qui réaffirme un circuit d'écriture transparent impliquant universitaires, inspection générale, enseignants, syndicats, associations disciplinaires et représentants de la société civile.

Nous assurerons l'autonomie de la recherche fondamentale et la pérennité du financement de la recherche en mettant fin aux pratiques systématiques d'appel à projet

- Que pensez-vous de la charte de la laïcité dans les établissements scolaires ?

Nous mettrons fin à la ségrégation des élèves en mettant en œuvre une politique de mixité sociale et scolaire. Nous voulons des écoles où se côtoient dans leur diversité des élèves d'origines sociales diverses, comme nous voulons d'une société riche de sa diversité où se côtoient et apprennent à vivre ensemble des personnes d'origines et de cultures différentes.

- Quelle place doivent ou peuvent avoir dans les établissements les mamans portant le voile ?

Nous protégerons la liberté de conscience et d'expression. Nous engagerons un vaste plan de formation des fonctionnaires à la laïcité, aux principes juridiques de la loi de 1905, renforcer la pédagogie de la laïcité dans l'Éducation nationale.

Ainsi, dans ce cadre républicain, et dans le respect de la liberté de conscience et d'expression, les mamans portant le voile ont toute leur place dans les établissements scolaires.

- L'absentéisme scolaire doit-il être sanctionné par des mesures visant les familles (portant par exemple sur les allocations familiales) ?

Nous rejetons l'idée de sanction collective reposant sur une famille entière pour répondre à des difficultés la plupart du temps sociales. Nous lutterons contre l'absentéisme scolaire en instaurant l'objectif « zéro décrocheur » par lequel nous renforcerons les dispositifs de rattrapage scolaire en proposant des accompagnements collectifs et individuels adaptés. Rétablir les RASED dans le premier degré.

Par ailleurs, nous réduirons partout les effectifs par classe pour faire mieux que la moyenne européenne, qui est actuellement à 19 élèves par classe, en priorisant les classes de pré-élémentaire, les lycées professionnels et les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

- Que pensez-vous des prises de positions des ministres Blanquer et Vidal à propos de "l'islamo-gauchisme" au sein des universités ?

Ces prises de positions nous semblent inacceptables et déplacées. Pour nous ces concepts sont sans réalité scientifique et sont intentionnellement détournés de leur sens original, l'objectif est uniquement de polariser le débat public autour de thématiques jugées plus favorables électoralement par le pouvoir en place. Moins avouable, l'ambition de l'utilisation de ces termes est sûrement aussi de discréditer les analyses rationnelles issues de la communauté académique. Au nom de ce péril imaginaire, la diversité et la nature internationale des savoirs sont remis en cause.

Section 3. Discriminations

- Que pensez-vous des concepts de racisme et de discriminations systémiques ? Que pensez-vous du terme d'islamophobie ?

Pour nous le racisme et les discriminations systémiques sont des enjeux centraux de notre société que nous devons combattre à tout moment. Pour nous, la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination – qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, aux identités de genre, à l'origine sociale ou ethnique, à la couleur, la langue, l'âge, au handicap, à la maladie, ou tout autre situation est une priorité.

S'il est évident que la critique des religions est nécessaire dans une République libre et laïque, il ne faut pas nier l'existence de l'islamophobie.

Devant un phénomène sociétal de stigmatisation croissante à l'encontre des musulmans ou supposés, considéré dans leur globalité et sans nuance, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), a défini dans son rapport 2013 l'islamophobie comme une « attitude d'hostilité systématique envers les musulmans, les personnes perçues comme telles, ou envers l'Islam ». Le racisme a subi un profond changement de paradigme dans les années postcoloniales, avec un glissement d'un racisme biologique vers un racisme culturel, et l'islamophobie fait désormais partie du paysage politique, médiatique et institutionnel.

- Êtes-vous favorable ou défavorable au droit de vote des étrangers ?

Nous sommes favorables au droit de vote des étrangers que nous portons depuis des décennies. Nous élargirons le droit de vote aux élections locales pour que tous ceux et toutes celles qui résident régulièrement dans notre pays puissent participer aux décisions qui engagent l'avenir des territoires dans lesquels ils et elles vivent ainsi que de leur quotidien.

- Quelles mesures concrètes envisageriez-vous afin de lutter contre les discriminations en particulier liées aux origines dans l'accès au travail, logement, loisirs ?

Nous lutterons activement contre les discriminations au sein du monde du travail. Nous instaurerons en particulier des mesures coercitives en direction des employeurs publics et privés : les dotations et aides publiques doivent être conditionnées à la signature de plans de lutte contre les discriminations, avec outils de mesure, de contrôle, et mesures disciplinaires.

Nous lutterons par ailleurs contre la discrimination dans l'accès au logement à travers la mise en place d'une garantie universelle des loyers créant un filet de sécurité contre les impayés de loyers pour les locataires comme pour les propriétaires. Elle permettra par ailleurs de supprimer le système de caution, injuste et discriminatoire.

Section 4. Migrations et droit d'asile

• Êtes-vous pour l'accueil en France, dans le Nord, de tous les réfugiés fuyant les différents conflits en cours ? La France doit-elle accueillir les réfugiés climatiques ?

Attachés à des valeurs de solidarité, d'humanité et au respect du droit, nous mettrons en place une politique migratoire humaniste et maîtrisée, que nous sortirons de l'optique sécuritaire.

Nous assurerons l'effectivité du droit d'asile en France : fluidification de l'entrée dans la procédure en rationalisant le parcours ; droit au travail pendant l'instruction de la demande d'asile ; suppression de la liste des pays dits d'origine sûrs en application de l'exigence procédurale d'un examen individualisé. Nous généraliserons et simplifierons l'accès à des cours de français dès l'entrée sur le territoire et renforcerons les dispositifs favorisant l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

Enfin, nous mettrons fin au règlement de Dublin III et renégocierons le Pacte Asile Migration dont les fondements sont très déséquilibrés, nous favoriserons la création de voies légales et sûres de migration, créer un corps de sauvetage en mer et mettre fin aux violations des droits fondamentaux par Frontex.

• Êtes-vous favorable à la construction de murs physiques (en dur, barbelés, autres) à la frontière de l'Europe des 27 ?

Nous nous opposons à la création de frontières physiques aux frontières européennes. Par ailleurs, nous mettrons un terme à l'externalisation des frontières et aux accords migratoires de sous-traitance avec des pays comme la Turquie et la Libye, maltraitants pour les personnes concernées.

• Approuvez-vous les mesures visant à durcir les conditions de vie des migrants installés dehors (interdiction des distributions de nourriture, destruction des biens, ...) ?

Dès le début de la mandature, nous respecterons les droits fondamentaux des migrants en garantissant l'accès à la santé et à des hébergements dignes. Nous interdirons immédiatement la rétention des mineurs et ferons de la rétention administrative un dispositif de dernier recours.

Nous mettrons fin à la campagne de harcèlement judiciaire et policier contre les migrants et les aidants -associations et bénévoles- : la solidarité est une valeur, pas un délit.

Nous simplifierons et ouvrirons l'accès au séjour en France : facilitation des démarches à partir des pays d'origine pour les rendre lisibles et accessibles et remodelage d'une offre de cartes de

séjour transparente et simplifiée, incluant des titres de séjour favorisant la circulation et les allers-retours (travailleurs saisonniers) et des titres de séjour humanitaires pour les personnes en situation de vulnérabilité particulière justifiant leur maintien en France.

- Quelle position face au Royaume-Uni concernant les migrants voulant passer dans ce pays ?

Nous remettrons en cause les accords du Touquet et nous plaiderons pour une prise en charge des personnes arrivant au Royaume-Uni.

- Que pensez-vous de l'extension de la protection conventionnelle (Genève) aux femmes en cas de persécutions étatiques (Iran, Pakistan, Afghanistan...) ? Êtes-vous favorable au droit d'asile pour les victimes de persécutions coutumières admise ou tolérées par les États (excision, mariage forcé ou précoce...) ?

Nous sommes favorables au droit d'asile pour les victimes de persécutions coutumières. Nous voulons faire de la France un pays qui protège toutes les personnes qui sont victimes d'agressions physiques ou psychologiques. Plus largement nous voulons que la France accueille toute personne qui se sent en danger, quel qu'il soit, sur le territoire national.

- Êtes-vous favorable au droit d'asile pour les Afghanes ou Afghans, même si le pays n'est plus en guerre, puisqu'il reste sous le joug des Talibans ?

Nous sommes favorables au droit d'asile pour les Afghanes et Afghans. Plus largement, la France doit redevenir une terre d'accueil qui protège les personnes fuyant les régimes autoritaires et qui remettent en cause les droits humains.

- Continuerez-vous à prendre en compte les cas d'admission exceptionnelle au séjour tels que prévus par la Circulaire Valls de 2012 ?

Nous simplifierons et ouvrirons l'accès au séjour en France : facilitation des démarches à partir des pays d'origine pour les rendre lisibles et accessibles et remodelage d'une offre de cartes de séjour transparente et simplifiée, incluant des titres de séjour favorisant la circulation et les allers-retours (travailleurs saisonniers) et des titres de séjour humanitaires pour les personnes en situation de vulnérabilité particulière justifiant leur maintien en France. Ces titres de séjour seront donnés - sauf cas particuliers - pour une durée minimale de 5 ans et leur examen sera effectué dans un délai de six mois, au-delà duquel une non réponse par l'administration sera considérée comme droit au séjour.

- Quelle est votre position sur la durée maximale de rétention qui a été portée à 90 jours suite à la loi du 10 septembre 2018 ?

Nous nous opposons formellement à ce dispositif et à cette loi. Une fois élus nous interdirons immédiatement la rétention des mineurs et ferons de la rétention administrative un dispositif de dernier recours.

- Comptez-vous interdire le placement des enfants mineurs en centre de rétention ?

Nous interdirons dès notre arrivée au pouvoir le placement des enfants mineurs en centre de rétention.

- Que pensez-vous de la mise en place des procédures dématérialisées instaurées par la préfecture du Nord ?

Nous sommes contre les procédures administratives dématérialisées. Nous mettrons en place un dispositif d'accompagnement dans les procédures administratives qui entravent aujourd'hui l'accès aux droits notamment dans ce contexte de dématérialisation des services publics et renforcerons les services des préfectures afin qu'ils puissent traiter les demandes dans des délais raisonnables et dans l'égalité de traitement.

- Êtes-vous favorable à la pratique des tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes migrants ?

Nous sommes opposés à la pratique des tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes migrants. Nous réviserons immédiatement les modalités d'évaluation de la minorité en proscrivant notamment les tests osseux. Nous réviserons le dispositif d'accueil et de prise en charge des mineurs isolés en leur donnant accès aux mesures de protection de l'enfance jusqu'à décision judiciaire finale.

Section 5. International

- Êtes-vous pour que la France fournisse des armements aux belligérants de conflits en cours ?

La France doit améliorer son système de contrôle des exportations d'armements. Nous créerons une délégation parlementaire bicamérale dédiée pour contrôler les exportations d'armes vers les pays extra-européens. Un débat annuel en séance plénière aura lieu au Parlement, à partir d'un rapport transparent sur les exportations d'armements de la France. Enfin, nous proposerons à nos partenaires européens de renforcer les règles communautaires actuelles, en remplaçant la simple "position commune sur les exportations d'armes" par un texte juridiquement contraignant. Cela doit contribuer à donner une place centrale au respect des droits humains fondamentaux dans les alliances européennes.

- Êtes-vous pour que la France renonce à son armement nucléaire ?

Nous ferons du désarmement nucléaire multilatéral une priorité du quinquennat. Au-delà de l'application du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), la France organisera une conférence internationale sur le désarmement nucléaire en proposant d'élargir le processus P5 (USA, Russie, France, Royaume-Uni, Chine) à l'Inde, au Pakistan et à Israël.

- Êtes-vous pour la sanction des organisations ou personnes qui appellent au boycott de produits israéliens ?

L'appel au boycott relève de la liberté d'expression tant qu'il ne relève pas de la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence.

Les écologistes promeuvent avant tout une solution pacifique du conflit israélo-palestinien, qui prenne en compte la défense des droits de l'homme.

Section 6. Droits économiques et sociaux

- Quelles propositions défendrez-vous concernant les retraites ? (Âge légal ; âge à taux plein ; retraite à points, prise en compte de la pénibilité et des carrières longues ; maintien des régimes spéciaux)

Nous voulons restaurer le droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous après quarante annuités de cotisation avec une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles.

Nous maintiendrons l'équilibre des retraites en soumettant à cotisation patronale les dividendes, participation, épargne salariale, rachats d'action, heures supplémentaires, en augmentant de 0,25 point par an le taux de cotisation vieillesse et en créant une surcotisation sur les hauts salaires.

Nous rétablirons les facteurs de pénibilité supprimés par Emmanuel Macron et nous porterons, a minima au niveau du SMIC revalorisé, toutes les pensions pour une carrière complète, et le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté. Nous indexerons le montant des retraites sur les salaires

- Êtes-vous favorable à un revenu universel ?

Nous instaurerons une allocation d'autonomie pour tous les jeunes, versée automatiquement et fixée au-dessus du seuil de pauvreté (1063 euros pour une personne seule).

- Êtes-vous favorable à un revenu étudiant ou à l'accès au RSA des jeunes de moins de 25 ans ?

Notre allocation d'autonomie, d'un montant plus élevé, se substituera au RSA pour les jeunes.

- Comment envisagez-vous les évolutions des minimas sociaux (RSA, AME, etc.) ?

Nous revaloriserons tous les minimas sociaux, ainsi que les retraites, les salaires et les allocations comme l'AAH (qui sera déconjugalisée) ou les APL pour permettre à chaque personne de vivre dignement.

- Êtes-vous favorable à la revalorisation du SMIC ?

Nous porterons immédiatement le SMIC mensuel à 1 500 euros net.

- Êtes-vous favorable à l'application de la réforme de l'assurance-chômage ?

Nous rétablirons une assurance chômage protectrice. Pour cela nous reviendrons sur la réforme Macron et indemniserons les chômeurs en fonction de leurs derniers salaires grâce à une assurance calculée à partir du premier jour de travail. Nous supprimerons l'obligation d'accepter une soi-disant « offre raisonnable d'emploi ».

Nous rétablirons un régime d'emploi et d'assurance-chômage spécifique pour les intermittents de l'emploi et les intérimaires permettant de leur assurer une meilleure couverture chômage entre deux périodes d'emploi et de lisser les intermittences de revenus.

- Êtes-vous favorable à l'encadrement des loyers ?

Nous soutenons depuis des décennies l'encadrement des loyers. Nous soutiendrons les dispositifs d'encadrement des loyers, nous élargirons le nombre de communes classées en zones tendues où le montant du loyer ne pourra pas excéder de plus de 20 % le montant des loyers médians et où des dispositifs de régulation particuliers seront mis à disposition des communes (régulation des locations de meublés touristiques de courte durée notamment).

- Envisagez-vous de favoriser une meilleure accessibilité des prestations sociales pour diminuer le taux de non-recours à celles-ci ?

Nous automatiserons le versement des aides et prestations sociales afin de lutter contre le non-recours.

- Êtes-vous favorable à la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) ?

Pour assurer l'autonomie financière des personnes en situation de handicap, nous revaloriserons l'AAH en la portant au niveau du SMIC et en la rendant indépendante des revenus du conjoint.

Section 7. Libertés publiques (liberté de la presse, libertés associatives, ...)

- Faut-il, et si oui comment, réguler la concentration capitaliste des grands groupes de presse et médias ?

Nous voulons démocratiser les médias, adopter une loi anti-concentration et engager leur démocratisation.

Nous transformerons le « Conseil de déontologie des médias » en véritable pouvoir citoyen. Pour protéger le secteur des intérêts financiers et politiques par un renforcement du statut juridique des rédactions, l'introduction d'une charte déontologique dans la convention collective, et donner un droit d'agrément aux rédactions face à l'entrée d'un nouvel actionnaire

Nous favoriserons les coopératives de journalistes, travailleurs des médias et de lecteurs/spectateurs/auditeurs, et nous attribuerons des fréquences aux médias locaux et associatifs.

Nous ferons valider par le Parlement la nomination des présidents de France Télévisions et de Radio France et intégrer dans le cahier des charges de Radio France et France Télévisions des obligations de traitement des actualités des outre-mer à des horaires d'écoute standards.

Enfin, nous maintiendrons la redevance comme financement dédié, affecté et dynamique, en la rendant progressive pour plus de justice fiscale et en l'augmentant pour atteindre un budget comparable aux autres pays européens.

- Quelles évolutions peut-on envisager pour le cadre réglementaire et législatif, vieux de quarante ans – c'est-à-dire avant le numérique – pour garantir la liberté d'information et la pluralité des opinions ?

Nous assurerons par la loi la protection des sources et des lanceurs d'alerte, sans les obliger à saisir leur employeur en premier lieu.

Nous actualiserons les seuils de la loi anti-concentration pour prendre en compte les contenus médiatiques sur internet.

- Quel rôle doit jouer l'ARCOM ?

Nous créerons un Conseil national des médias regroupant notamment l'actuelle ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), en associant des représentants des professionnels du secteur et des usagers, chargé notamment de contrôler le respect de la loi anti-concentration et de garantir le pluralisme et la qualité.

- Que pensez-vous du "contrat républicain" prévu dans la loi Séparatisme ?

Nous nous opposons à ce contrat républicain qui porte un fort risque de fragilisation de la vie associative dans ce qu'elle a de plus essentiel, notamment dans sa capacité à faire vivre le débat, y compris en son sein, à interpeller, à être source de mobilisation citoyenne. Ce texte risque de fragiliser les principes républicains au lieu de les conforter. Nous craignons en particulier que la mise en place de ce contrat ne fasse naître un climat généralisé de méfiance envers des associations qui ont pourtant un rôle fondamental pour faire vivre les valeurs de la République.

Section 8. Mixité des droits (égalité femmes-hommes)

- Comment mieux prévenir les violences sexistes et sexuelles ?

Pour lutter contre le sexisme, la culture du viol, les violences sexuelles et les LGBTQIA-phobies, il est essentiel de mieux éduquer les enfants dès l'école élémentaire à la vie

relationnelle, affective et sexuelle autour de la notion de consentement et de respect pour développer l'empathie et favoriser le dialogue.

La question de l'éducation sexuelle doit s'inscrire plus largement dans l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle autour de la notion de consentement et de respect. Elle intégrera aussi un volet sensibilisation et prévention des Infections sexuellement transmissibles et notamment du VIH. Ce doit être un lieu aussi pour développer l'empathie, le respect de l'autre, et le développement de leurs compétences psychosociales. Nous intégrerons l'histoire des luttes LGBTQIA et féministes aux programmes scolaires et garantirons que les moyens éducatifs servent à accroître la compréhension des diverses orientations sexuelles et identités de genre.

- Le délai autorisé pour l'IVG doit-il être allongé ?

Nous allongerons le délai légal de l'IVG à 14 semaines.

- Faut-il prendre de nouvelles mesures législatives pour combattre la sous-représentation des femmes en politique ?

Afin d'améliorer la représentativité de l'Assemblée nationale, nous approfondirons les dispositions juridiques pour atteindre une parité réelle à l'Assemblée nationale où il y aura le même nombre de femmes que d'hommes dans l'hémicycle. Les listes électorales seront composées d'un nombre égal de candidates et de candidats. Si la répartition des sièges au sein d'une même circonscription ne permet pas une répartition paritaire des sièges, une réattribution est organisée pour aboutir à la parité entre élus du sexe masculin et élues du sexe féminin. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de France, il y aura autant de femmes que d'hommes à l'Assemblée nationale.

Nous écarterons les auteurs et les mis en examen pour des faits de violences sexistes et sexuelles de la composition du gouvernement, de leurs équipes et des postes de la haute fonction publique. Nous mettrons en place des cellules d'alerte, d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au sein des administrations publiques. Nous imposerons la parité réelle au sein du Gouvernement, à l'Assemblée nationale et aux binômes des collectivités.

- Comment remédier à l'écart salarial entre femmes et hommes ?

A l'image du modèle islandais, les entreprises de plus de 20 salariés et les administrations devront prouver qu'à poste et compétences égales, hommes et femmes touchent le même salaire. L'inspection du travail vérifiera qu'elles répondent à des critères en fonction d'une série d'indicateurs et leur délivrera une certification, à renouveler tous les trois ans. Les structures qui ne respectent pas l'égalité salariale encourront une amende de 330 euros par jour, du constat de l'infraction jusqu'à ce que les obligations en matière d'égalité soient remplies.